

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 257 du 27 février 1950,

n° 257

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

Art. 1er

— Mohamed Farali est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire nu 6e échelon... ». Lire : «

Art. 1er

— Mohamed Farah est engagé en qualité de chauffeur auxiliaire au 10e échelon... » (Le reste sans changement.)